

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 octobre 2017

Original : français

**Lettre datée du 20 octobre 2017, adressée au Secrétaire général
par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, le 27 octobre à 10 heures, la Représentation permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies organisera au Conseil de sécurité, dans le cadre de la présidence française, un débat public sur le thème « Les femmes et la paix et la sécurité ».

Ce débat permettra de faire le bilan de 17 ans d'efforts pour prendre pleinement en compte la participation des femmes à la prévention et à la résolution des conflits, dont elles sont non seulement des victimes mais également des acteurs incontournables. Il invitera aussi les participants à mettre en avant des actions concrètes et des modalités pour renforcer la mise en œuvre et le suivi de ces engagements.

La note relative à cet événement figure en annexe à ce courrier.

Je vous serais reconnaissante de diffuser cette lettre et la pièce qui y est jointe comme document du Conseil de sécurité.

La Représentante permanente adjointe,
Chargée d'affaires par intérim
(Signé) Anne Gueguen



Annexe à la lettre datée du 20 octobre 2017 adressée au Secrétaire général par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais]

Note de cadrage du débat public du Conseil de sécurité devant se tenir le 27 octobre 2017 sur les femmes et la paix et la sécurité – « Réaliser la promesse du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité : assurer sa pleine application, y compris la participation des femmes »

Pendant la présidence française du Conseil de sécurité, le 27 octobre, la France organisera un débat public sur les femmes et la paix et la sécurité. Ce débat portera sur l'application des résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#), [1888 \(2009\)](#), [1889 \(2009\)](#), [2106 \(2013\)](#), [2122 \(2013\)](#) et [2242 \(2015\)](#) et donnera au Conseil et à l'ensemble des États Membres l'occasion de recenser et de mieux cerner les insuffisances constatées et les difficultés rencontrées.

Contexte

Depuis 2000, le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité a acquis un poids normatif important. Il n'est plus considéré comme une simple question thématique mais est désormais reconnu dans toute son extension, à savoir comme un pilier essentiel des affaires internationales faisant partie intégrante d'autres questions relatives à des thèmes et à des pays particuliers examinées par le Conseil de sécurité et d'autres organes. L'appui normatif régional et national en faveur du programme s'est également renforcé. Depuis 2015, un certain nombre d'innovations ont été mises en place. On peut notamment citer le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité, le Réseau des coordonnateurs nationaux pour les femmes et la paix et la sécurité et le Women's Peace and Humanitarian Fund. Le Secrétaire général a réaffirmé sa ferme et profonde détermination à atteindre les objectifs mondiaux en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, conditions préalables dans le cadre de l'action parallèle visant à privilégier la prévention.

Le rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité ([S/2017/861](#)) montre comment la mise en œuvre de ce programme contribue à la réalisation des objectifs de développement durable, renforce l'efficacité des interventions et favorise la pérennisation de la paix et la prévention des conflits. Le rapport présente les mesures qui sont actuellement mises en œuvre mais aussi celles qui doivent l'être pour faire avancer les choses dans tous les domaines du programme. Ces mesures visent notamment : à mettre en œuvre les priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité dans les processus de paix et dans les efforts faits pour prévenir l'apparition et la résurgence des conflits violents; à protéger et promouvoir les droits des femmes et des filles et à encourager les femmes à jouer un rôle moteur dans les missions et les situations de crise humanitaire; à prévenir et combattre le terrorisme et l'extrémisme violent; et à construire des sociétés inclusives et pacifiques. Le rapport met en lumière les mesures engagées par différents acteurs pour suivre la mise en œuvre et faire progresser les résultats et souligne que la société civile est un partenaire clef dans toutes les activités de mise en œuvre.

Dix-sept ans après l'élaboration du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et après l'étude mondiale sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi

que les examens de haut niveau consacrés en 2015 aux questions de paix et de sécurité, il reste nécessaire de renforcer les engagements pour assurer la pleine mise en œuvre du programme. Ainsi, selon les données de 2016, seule la moitié des accords de paix conclus prévoient des dispositions relatives aux femmes, la représentation des femmes reste inférieure aux objectifs et critères mondiaux, l'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme – y compris de violences sexuelles liées aux conflits – persiste à tous les niveaux, la stigmatisation et le manque d'accès aux services essentiels demeurent un sujet de grave préoccupation, et les femmes continuent d'être écartées des grandes initiatives de redressement économique – les programmes de relèvement économique étant principalement axés sur les secteurs où les femmes ne sont pas représentées ou sont exclues et les femmes étant les bénéficiaires d'initiatives pour l'essentiel locales et de faible ampleur. Si l'utilité des outils de mise en œuvre comme les plans d'action nationaux est désormais admise, plusieurs plans d'action existants arriveront bientôt à leur terme ou manquent de moyens et de ressources pour être bien mis en œuvre. En outre, les données significatives permettant de recenser, de mesurer et d'évaluer les progrès accomplis sont très insuffisantes. Davantage peut et doit être fait pour que les priorités relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité soient prises en compte dans les travaux du Conseil, y compris dans les débats consacrés à des thèmes et à des pays particuliers, ainsi que dans les activités de ses organes subsidiaires.

Buts et objectifs

Il est donc essentiel que le Conseil et l'ensemble des États Membres réaffirment leur détermination à agir en faveur de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la protection des droits des femmes et à répondre aux risques encourus par les femmes, notamment toutes les formes de violence sexuelle et sexiste. La prévention et le règlement des conflits, la reconstruction après les conflits et la pérennité de la paix ne peuvent être pleinement réalisés que si ces objectifs intrinsèques sont dûment pris en considération.

Il incombe à tous les États Membres de mettre en œuvre le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité et d'assurer la véritable participation des femmes à la prévention et au règlement des conflits. La société civile, notamment les organisations de femmes et les défenseuses des droits des femmes, joue un rôle majeur à cet égard et ce rôle d'acteur clef de la société civile doit être reconnu et favorisé, y compris au niveau local, où il convient de renforcer son action.

Depuis 2000, le Conseil de sécurité a adopté huit résolutions sur la question des femmes et de la paix et de la sécurité. Pourtant, les objectifs ambitieux fixés dans ces résolutions n'ont pas encore été pleinement mis en œuvre.

Le débat vise donc à relancer et à intensifier considérablement l'action au moyen des deux objectifs interdépendants suivants :

- a) Renforcer la détermination à mettre en œuvre le programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, notamment par l'établissement de rapports plus concrets et plus systématiques sur les résultats obtenus;
- b) Renforcer la participation pleine et effective ainsi que le rôle moteur des femmes dans tous les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité, notamment les activités visant à prévenir les conflits, à pérenniser la paix et à faire face aux nouveaux défis et menaces.

Renforcer la mise en œuvre : établissement de rapports plus solides et plus réguliers

En 2015, à l'occasion de l'examen de haut niveau sur la résolution 1325 (2000), les États Membres ont été invités à annoncer des engagements concrets visant à combler les lacunes de mise en œuvre et à accélérer les progrès, notamment par l'échange de bonnes pratiques. Suivant l'exemple de cette réunion, les États Membres sont invités, à l'occasion du débat public de cette année, à exposer les mesures concrètes engagées et les résultats obtenus dans la mise en œuvre des engagements antérieurs, à présenter les difficultés rencontrées sur le plan de la participation des femmes et de la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et à la sécurité, à partager les pratiques novatrices et à annoncer de nouveaux engagements. Nous rappelons que les objectifs généraux doivent être à la fois quantitatifs et qualitatifs. Le débat public pourrait offrir l'occasion annuelle de faire le bilan des résultats obtenus et tous les États Membres pourraient souscrire au principe fondamental de « non-régression » dans les engagements pris.

Renforcer la participation des femmes à tous les stades

Une participation véritable des femmes à l'ensemble des activités de prévention et de règlement des conflits est fondamentale et absolument nécessaire pour mettre fin efficacement aux conflits et ramener durablement la paix. La participation des femmes consolide en particulier les efforts visant à améliorer les environnements protecteurs, accélère le redressement économique et renforce les initiatives visant à instaurer et à pérenniser la paix. Cette participation doit également s'étendre aux processus de paix et aux processus politiques, au maintien de la paix, aux élections, à la réforme du secteur de la sécurité et aux solutions d'après conflit. Quelques progrès ont été observés dans le domaine de la participation des femmes aux processus de paix. Toutefois, comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les processus inclusifs doivent être la règle et non l'exception. Les obstacles, structurels et autres, qui empêchent les femmes de participer véritablement et de jouer un rôle moteur dans les domaines notamment de la gouvernance, de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'aide humanitaire, du redressement économique ainsi que des efforts visant à prévenir l'extrémisme violent, persistent. Aussi, les États Membres sont encouragés à présenter à nouveau les résultats obtenus et les plans mis en œuvre pour améliorer la participation véritable des femmes.

La présentation des résultats obtenus et des efforts accomplis devrait avoir pour point de départ les engagements antérieurs et souligner les progrès réalisés et les difficultés rencontrées tout en mettant en évidence les incidences de la participation véritable des femmes. En particulier, les États Membres sont invités à mettre en avant les efforts et les plans mis en œuvre pour faire en sorte que cette participation soit réelle et diverse, incluant un large éventail d'acteurs ainsi que les jeunes femmes et la société civile.

Liste de questions indicatives

Compte tenu de la nécessité de sortir d'une logique de mise en œuvre ponctuelle à petite échelle et par projet, les participants sont invités à faire des déclarations concises mais fermes et ciblées, soulignant les mesures qui contribuent à des changements durables et transformateurs. Voici une liste des questions pouvant être abordées :

- Comment peut-on remplir les promesses des grands piliers du programme, notamment la prévention et la participation?

- Comment les appels répétés en faveur d’une plus grande responsabilité nationale vis-à-vis des engagements pris peuvent-ils se traduire par un renforcement et une systématisation du suivi et de l’établissement de rapports par les États Membres? Que peut-on faire pour mieux dresser le bilan des progrès accomplis et consigner les enseignements tirés à cet égard? Comment peut-on encourager les États Membres et les organisations internationales à élaborer et à appliquer des plans d’action plus exhaustifs? Quels mécanismes permettent actuellement de tenir les acteurs responsables du respect des obligations souscrites et des engagements pris?
- Comment le rôle de chef de file dans la mise en œuvre du programme se manifeste-t-il aux différents niveaux (mondial, régional, sous-régional, national et local)? Quels sont les bons exemples et quels plans pourraient être approfondis?
- Comment les bonnes pratiques peuvent-elles se traduire en pratiques de référence? Quels obstacles ont été rencontrés dans le cadre de la mise en œuvre des plans d’action?
- Que pourrait-on faire pour renforcer l’égalité des sexes, promouvoir les droits des femmes et prendre en compte la problématique hommes-femmes dans l’ensemble du cycle de prévention et d’intervention face aux situations de conflit, y compris la phase de prévention et la phase postérieure au conflit? Comment la problématique hommes-femmes et l’analyse des conflits contribuent-elles à l’alerte rapide et à l’action en faveur de la prévention? Que peut-on faire pour mieux promouvoir des environnements tenant compte de l’égalité des sexes?
- Quels bons exemples peuvent être mis en avant? Quelles mesures se sont révélées efficaces dans la prise en compte de la problématique hommes-femmes et dans la mise au point d’une démarche plus soucieuse de l’égalité des sexes?
- Comment peut-on assurer le respect, la protection et la promotion des droits fondamentaux des femmes et des filles pendant et après les conflits, notamment pendant les déplacements, et comment peut-on garantir la sûreté et la sécurité de ceux qui les défendent?
- Que peut-on faire pour garantir les moyens de mise en œuvre nécessaires? Quels mécanismes, outils, critères et mesures permettraient de renforcer les engagements des différents acteurs?

Participation, intervenants et résultat

Intervenants :

- Secrétariat : représentant à confirmer;
- Phumzile **Mlambo-Ngcuka**, Directrice exécutive d’ONU-Femmes;
- Charo **Mina-Rojas**, représentante de la société civile, Coordinatrice nationale de Proceso de Comunidades Negras (au nom du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité);
- Michaëlle **Jean**, Secrétaire générale de l’Organisation internationale de la Francophonie.

Nous engageons tous les participants à faire des déclarations concises mais fermes et précises, ne durant pas plus de quatre minutes, afin que chacun puisse mettre en évidence les mesures concrètes et les plans mis en œuvre ainsi que les problèmes restants.

Tous les participants sont invités à décrire aussi précisément que possible les actions et mesures concrètes engagées.

Il n'est pas prévu que le Conseil de sécurité adopte un texte à l'issue du débat.
